

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 21  
Votants 25  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250127-DCM\_2025\_01\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Christine FELIX, Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Guylaine FAYOLLE.

Délibération n°2025 01 03

**OBJET : AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE «REHABILITATION THERMIQUE DE L'HOTEL DE VILLE».**

Vu les articles L.2121-29, L2121-1 à L.2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L.2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 relatif à la souscription des marchés,

Vu l'article L.2120-1 et les articles L.2142-2, R.2161-2 à R2161-5, R.2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée,

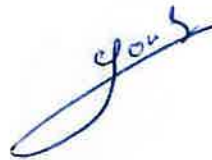
Vu la délibération n°2025\_01\_02 ayant pour objet le plan de financement définitif des travaux de l'Hôtel de Ville,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 3 voix, 1 abstention)

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>ER</sup> février 2025  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Guylaine FAYOLLE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 06.02.2025  
Publié ou Notifié  
le : 06.02.2025